Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 068-216803486-20260320-DE_2026_37-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-THANN, régulièrement convoqués le 16/03/2026, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. René Michel NUSSBAUM, doyen d'âge.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : **23**
Nombre de membres présents **: 23**
Nombre de membres en exercice : **23**
Nombre de membres votants **: 23**

Présents (23) : M. Rodolphe KIRSCH, Mme Suzanne BARZAGLI, M. Eric BESSAH, Mme Brigitte SCHMITT, M. Pascal BUARD, Mme Caroline SPETZ, M. Anthony FINOCCHI, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Maurice BEHRA, Mme Jacqueline INGOLD, M. Bernard FOHR, Mme Amélie BARRET, M. Pascal EHRSAM, Mme Nadine WEHRLEN, M. Philippe ELSAESSER, Mme Marie NAZZARO, M. René Michel NUSSBAUM, Mme Corinne FILLINGER, M. Guillaume NAZZARO, Mme Estelle GUGNON, M. Stéphane NEFF, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Jocelyn ZINDY.

Procurations (0) :

Excusé (0) :

Absent (0) :

Référence de la délibération : DE_2026_37

POINT 8 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 MARS 2026
VOTE : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du 04 mars 2026.

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 24 mars 2026 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le 24 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.
Fait à VIEUX-THANN, le 24 mars 2026.

Le secrétaire de séance	L'auxiliaire de séance	Le Maire
M. Anthony FINOCCHI	Amélie BOHN	Rodolphe KIRSCH